



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 07 MAI 2024

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique. Le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupes.

Présents : MM José ROMERO - José DE JESUS - Louis FINANCE

Excusée : Mme Christelle SCHRODER

Contrôle des feuilles de match.

D1 Ōsports

Evocation de la Commission

Match n°26394776 VALLEE DU LOT 2 – NERAC du 28.04.2024 à 13h00

Participation à la rencontre d'un joueur de l'équipe de VALLEE DU LOT 2, suspendu le jour de la rencontre. La Commission,

Agissant par voie d'évocation, sur le fondement des dispositions de l'article 187.2 des règlements Généraux de la F.F.F.

Considérant les observations formulées par le club de VALLEE DU LOT, à la suite du mail de la Commission en date du 19.10.2022.

Considérant qu'un joueur de VALLEE DU LOT présent sur la feuille de match en objet a été sanctionné par la Commission de Discipline du District réunie le 18.04.2022 de 1 match de suspension, applicable à compter du 22.04.2022.

Considérant qu'entre le 22.04.2022 date d'effet de la suspension et le 30.04.2022 date initiale de la rencontre en objet, le joueur en cause n'a pas purgé la totalité de la sanction en compétition officielle avec l'équipe de son club qui participe au championnat de D1.

Considérant que ce joueur n'a pas respecté les dispositions de l'article 226.1 des règlements généraux de la F.F.F relatif aux modalités de purge. « La suspension d'un joueur doit être purgée lors de rencontres officielles par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait pas y participer réglementairement ».

Considérant que ce joueur a participé à la rencontre en objet en état de suspension et que la sanction en pareille circonstance est la perte de la rencontre par pénalité.

Par ces motifs, la Commission donne match perdu par pénalité au club de VALLEE DU LOT VALLEE DU LOT 0 but, moins un (1) point --- NERAC 7 buts 3 points

Dossier transmis à la commission de Discipline.

D3 Eco logis Menuiserie Poule A

Demande d'observation

Match n°26398586 BEAUPUY – MIRAMONT 2 du 01.05.2024 à 15h00

Participation à la rencontre d'un joueur étant susceptible d'être suspendu le jour de la rencontre précitée

Le club peut éventuellement formuler ses observations sur cette participation auprès de la Commission des Compétitions avant le mercredi 15 mai prochain.

D3 Eco logis Menuiserie Poule B

Réserve

Match n°26398875 VALLEE DU LOT 3 - ROQUEFORT du 05.05.2024 à 15h00

Considérant la réserve d'avant match confirmée par le club de ROQUEFORT, recevable dans la forme

Considérant que le club porte une réserve sur la participation et la qualification de tous les joueurs de l'équipe de VALLEE DU LOT inscrits sur la feuille de match en objet et susceptible d'avoir participé au dernier match de leurs équipes supérieures et d'avoir participé à plus de 7 matchs avec ses équipes.

Pour la qualification des joueurs, les deux équipes supérieures avaient un match ce jour-là.

Pour les joueurs ayant fait plus de 7 matchs, seuls trois (3) joueurs ont participé à la rencontre BENKAMIA Hicham 9 matchs, BOUNOUIRA Mohammed 9 matchs et DEFFEISSE Clément 12 matchs.

Le club de VALLEE DU LOT n'a pas dépassé le nombre de joueurs autorisés (3).

Par ces motifs, la Commission dit la réserve non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

D3 Eco logis Menuiserie Poule B

Forfait

Match n°26398874 AS PASSAGE 2 - CLAIRAC du 05.05.2024 à 15h00

La Commission enregistre le forfait de l'équipe de CLAIRAC (2^{ème} forfait)

AS PASSAGE 2 : 3 buts, 3 points – CLAIRAC : 0 but, moins un (1) point

D4 Vini Prim Poule A

Forfait

Match n°27238223 ARC EN CIEL SOS - DAUSSE du 05.05.2024 à 15h00

La Commission enregistre le forfait de l'équipe de DAUSSE (1^{er} forfait)

ARC EN CIEL SOS : 3 buts, 3 points – DAUSSE : 0 but, moins un (1) point

D4 Vini Prim Poule B

Forfait

Match n°27330399 CASTELJALOUX 2 - ST COLOMB 2 du 05.05.2024 à 15h00

La Commission enregistre le forfait de l'équipe de ST COLOMB 2 (1^{er} forfait)

CASTELJALOUX : 3 buts, 3 points - ST COLOMB : 0 but, moins un (1) point

D4 Vini Prim Poule B

Forfait

Match MONFLANQUIN 3 - BEAUPUY 2 du 05.05.2024 à 15h00

La Commission enregistre le forfait de l'équipe BEAUPUY 2 (1^{er} forfait)

MONFLANQUIN : 3 buts, 3 points - BEAUPUY : 0 but, moins un (1) point

Vétérans à 8 Coupe

Tirage des demi-finales de cette coupe par le Président du District.

Les rencontres sont les suivantes

STE LIVRADE – CANCON

CASTELMORON – BIAS

Les Clubs ont jusqu'au 21 mai pour jouer ces matchs.

Le président

José ROMERO

Procès-Verbal validé le 14 mai 2024 par M Dominique Stoll, Secrétaire Général du District.